

Procès Verbal
du Conseil communautaire
Séance du jeudi 1er décembre 2022

Appel nominal des conseillers communautaires

Présents : Monsieur Sébastien Leroux, madame Jeanne Guillouet, monsieur Philippe Grandin, madame Sophie Pichonnier, madame Yvette Ruban, monsieur Jean-Louis Pitel, monsieur Sylvain Gaudin, monsieur Gérard Grandsire, madame Nelly Greusard, monsieur Michel Petit, monsieur Xavier Le Menahes, monsieur Jean-Claude Bignon, monsieur Dominique Lemancel, madame Katia Halluin, monsieur Lucien Buat, madame Christine Pommier, madame Marie-Cécile Leperlier, madame Alix Dager, monsieur Régis Duchesne, madame Isabelle Moiteaux, monsieur Pierre Madeline, monsieur Patrice Liénart, madame Marie-Françoise Frouel, monsieur Philippe Mallard, monsieur Denis Moreau, monsieur Jean Onfroy, monsieur Dominique Pichonnier, monsieur Sébastien Beaufrère et monsieur François Montambault

Excusés : Madame Annick Macé, madame Annette Martin, madame Véronique Delaunay et monsieur Joël Caron

Pouvoir : Monsieur Joël Caron donne pouvoir à monsieur Xavier Le Menahes

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Louis Pitel est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 13 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Normand'Epik, Rapporteur Mme Frouel- Délibération 2022-72

Monsieur Leroux cède la parole à madame Marie-Françoise Frouel, vice-présidente en charge du sport et de la culture.

Madame Frouel revient sur le projet de proposer des itinéraires à destination des pratiquants de Vélo Tout-Terrain, des hébergements et des infrastructures (station de recharge, de nettoyage, sanitaires,

réparateurs, stationnements...) à travers la Normandie, sur plus de 470 kilomètres. De l'Orne à la Manche en passant par le Calvados, les EPCI suivants sont concernés : CDC Domfront-Tinchebray, Andaine-Passais, Val d'Orne et la CA de Flers ; CDC de la Vire au Noireau, Cingal-Suisse normande et Pays de Falaise et la CA Mont-saint-Michel-Normandie

Pour faire suite aux différents échanges à la suite du COPIL du 17 octobre 2022, le projet sera présenté au Comité d'Orientation (Bureau élargi) de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel-Normandie le 7 décembre prochain. L'objectif est d'entériner les points suivants :

- Avis d'opportunité sur le lancement du projet et accord de principe sur la première estimation (en précisant que des financements seront sollicités),
- Décision sur la position de chef de file de l'Office de Tourisme et la CA Mont-saint-Michel-Normandie,
- Décision sur la coordination des marchés en groupement de commande.

Puis, après accord des collectivités partenaires, une délibération sera proposée en 2023 pour valider le plan de financement affiné (en intégrant les financements sollicités) et autoriser le Président du groupement de commandes à solliciter les financements et signer les dossiers.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire est sollicité pour un avis d'opportunité sur ce projet, les grandes lignes du financement envisagé et pour nommer la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel-Normandie, coordonnateur du groupement de commandes. En effet, la décision de cette dernière sera postérieure à notre prochaine session.

La participation du Val d'Orne à ce projet est actuellement estimée pour les aménagements, hors subventions éventuelles, à 8 200€, HT, soit 9 840€ TTC, pour un montant total de 313 608€ HT, soit 376 329,60€ TTC, pour les huit collectivités impliquées.

Quant à la communication, le budget s'élève à 42 670€ HT, soit 51 204€ TTC. La participation de chaque EPCI est équivalente et estimée à 5 333,75€ HT, soit 6 400,50€ TTC.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve la participation de la Communauté de communes du Val d'Orne au projet Normand'Epik,
- ✓ Emet un avis favorable quant au budget prévisionnel présenté,
- ✓ Forme, par avance, le souhait de confier à la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel-Normandie la coordination du groupement de commandes constitué des huit collectivités associées,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant cette opération et à solliciter d'autres organismes pour l'obtention d'éventuelles subventions complémentaires.

3. Station Trail, Rapporteur Mme Frouel - Délibération 2022-73

Monsieur Leroux cède la parole à madame Marie-Françoise Frouel, vice-présidente en charge du sport et de la culture.

Madame Frouel rappelle que ce projet associe les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale présents sur le périmètre géographique de la Suisse normande (CDC Cingal-Suisse normande, Flers Agglo, CDC Pays de Falaise et val d'Orne), afin d'y développer une offre en matière de sport : la course à pied en pleine nature, dénommée « trail » (sentier/piste en anglais).

Après analyse, deux opérateurs (Youmigo et On piste) sont en mesure de nous assister pour développer cette offre. L'objectif étant de lancer, début 2023, une consultation sous la forme d'un groupement de commande piloté par la CDC du Pays de Falaise.

A l'issue de ce processus de sélection, les itinéraires seront mis à disposition des sportifs via des applications dédiées.

Madame Frouel détaille les échanges récents sur ce projet :

- COPIL le 5 octobre 2022, en présence des élus représentants les collectivités associées,
- COTECH le 20 octobre 2022 associant les cadres des collectivités et en présence de madame Frouel.

Le principe d'une convention constitutive de groupement de commandes vous est présenté afin de permettre à la CDC du Pays de Falaise de lancer cette consultation, en qualité de coordonnateur dudit groupement.

Les éléments financiers sont les suivants :

- Frais d'aménagement : 38 600€ TTC (option 1, basique) ou 59 750€ TTC (option 2, standard), la part pour la CDC du Val d'Orne s'élevant à 8 838€ TTC (option 1, basique) ou 13 538€ TTC (option 2, standard) ;
- Frais de communication : 5 000€ TTC, par an, soit, pour la CDC un coût annuel (cotisation) de 1 250€ TTC.

Madame Frouel signale également que l'association Activ'Orne s'est restructurée récemment et qu'elle souhaite organiser deux compétitions en 2023.

Monsieur Leroux complète en soulignant qu'un projet de cette envergure permettra de développer nos territoires, autour de l'identité touristique « Suisse Normande ».

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Entérine la participation de la Communauté de communes du Val d'Orne au projet de station trail,
- ✓ Adopte le budget prévisionnel présenté, sous réserve des consultations à venir,
- ✓ Décide de confier à la Communauté de communes du Pays de Falaise la coordination du groupement de commandes constitué des huit collectivités associées,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant cette opération et à solliciter d'autres organismes pour l'obtention d'éventuelles subventions complémentaires.

Madame Pommier évoque la précédente réunion du Bureau communautaire au cours de laquelle monsieur Duchesne a mentionné les travaux à venir dans les écoles, au titre de l'amélioration thermique des bâtiments. Elle suggère de reporter l'étude touristique pour prioriser les actions en faveur de la rénovation des immeubles.

En réponse, monsieur Leroux précise qu'il n'est pas souhaitable d'interrompre les démarches engagées et ce malgré le renchérissement des énergies, que les deux dossiers peuvent se conduire en parallèle. Monsieur Duchesne signale également qu'au-delà des premières constatations, une réflexion globale est à mener sur les pôles scolaires quant aux coûts énergétiques

4. Choix d'un cabinet pour l'étude touristique, Rapporteur Mme Moiteaux **Délibération 2022-74**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Isabelle Moiteaux, vice-présidente en charge du tourisme et de la communication.

Madame Moiteaux explique que la CDC a délibéré le 23 juin dernier en faveur du lancement d'une étude visant à structurer sa stratégie de développement touristique ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Dans ce cadre, 3 cabinets ont été consultés et rencontrés pour une étude de définition d'une stratégie touristique.

- M. Soète (O Trading & consulting) basé à Bayeux est spécialiste des diagnostics organisationnels. Son offre se décline en 3 phases que sont un diagnostic territorial, l'élaboration d'une stratégie touristique puis l'élaboration d'un plan d'actions et de mise en œuvre de la politique touristique. Le coût de la prestation s'élève à 18 849,5€ HT (22 619,4€ TTC) pour 14,75 jours de missions soit 1 277,93 € / jour.
- Atemia est une agence de taille importante (20 collaborateurs) spécialisée dans l'ingénierie touristique qui dispose de plusieurs références d'études de positionnement touristique en France et à l'étranger. La méthodologie proposée est similaire à celle de M. Soète avec toutefois davantage de réunions dont des ateliers participatifs. Le coût de la prestation est de 16 450€ HT (19 740€ TTC) pour 27,5 jours de travail soit 598,18€ par jour.
- M. Faucon (Stratemark) de Caen dispose d'une longue expérience dans l'expertise touristique auprès des collectivités normandes et a contribué à la création du label Normandie Qualité Tourisme dont il assure le suivi pour le compte de la Région Normandie. Son offre se décline en trois phases : un diagnostic, l'élaboration de la stratégie touristique et la rédaction d'un plan d'action opérationnel. Il propose également de solliciter des avis extérieurs au territoire pour en identifier les éléments à valoriser. Le coût de son intervention s'élève à 12 825€ HT (15 390€ TTC) pour 18 jours de travail soit 712,5€ par jour de travail. Une prestation complémentaire de suivi pendant 5 mois du plan d'actions qui sera mis en place à l'issue de la mission est proposée pour un montant de 2 000 € HT.

	Atémia	Soete	Stratemark
Nombre de jours	27,5	14,75	18
Montant HT	16 450	18 849,50	12 825
Total TTC	19 740	22 619,40	15 390
Prix journée HT	598	1 278	712

Il convient également de préciser que l'autofinancement de cette étude pourra être réduit à 20%. En effet, 50% du coût de l'opération sera pris en charge par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets Destination France dont la CDC est lauréate tandis qu'un cofinancement de 30% de la Région Normandie au titre du FACIT sera sollicité.

La proposition du Bureau communautaire réuni le 23 novembre dernier est de retenir le cabinet Stratemark, pour la qualité de son offre, son prix concurrentiel et la richesse de ses analyses.

Monsieur Mallard ajoute que ce prestataire est en mesure d'inclure un suivi après la remise de l'étude.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide de retenir la candidature du cabinet Stratemark, mieux-disante,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant cette opération et à solliciter l'obtention d'éventuelles subventions complémentaires.

5. Information Intramuros, Rapporteur Mme Moiteaux

Monsieur Leroux cède la parole à madame Isabelle Moiteaux, vice-présidente en charge du tourisme et de la communication.

Madame Moiteaux rappelle la mise en place, par la CDC du Val d'Orne de l'application Intramuros, nouvel outil de communication vers la population, qui permet de communiquer auprès des administrés d'une collectivité ainsi que de leur envoyer de l'information via un système d'alerte. Au-delà du périmètre d'une commune elle permet aux habitants de recevoir les informations dans leur bassin de vie, à des distances variables, de 10 à 30km autour de leur commune, mais aussi de signaler des travaux dans les communes.

Afin d'organiser la gouvernance de cet outil, un comité restreint pourrait être constitué afin de retenir les thèmes ou informations à mettre en avant, les notifications à publier et les annonces à mettre en avant. Une structure de validation plus conséquente serait en effet trop lourde et peu réactive.

Aussi votre participation est sollicitée pour prendre part à cette nouvelle instance.

De plus, les maires devront faire le choix de gérer en propre, ou de déléguer aux agents de la CDC (hôtesse de l'Office de tourisme), la gestion de leur page. L'assistance proposée n'est qu'un appui et ne concerne pas le contenu des publications qui resteront, dans le cadre de la charte de fonctionnement de l'application, à la discrétion des maires.

Enfin, madame Moiteaux salue la réussite du marché de Noël et la participation des équipes de la CDC et de la commune de Putanges-le-Lac. Elle ajoute l'ouverture aujourd'hui même de la boutique éphémère, située 17 place de l'Hôtel de ville à Putanges-le-Lac. Elle conclue en soulignant la reconnaissance du sentier de grande randonnée « GR36 » comme préféré des français.

Madame Leperlier signale que les données déjà saisies renvoient vers les écoles de la CDC et la gendarmerie de Putanges et qu'une mention de la brigade de Briouze serait bienvenue.

6. OPAH : avenant CDHAT, Rapporteur M. Petit

Monsieur Leroux laisse à monsieur Michel Petit, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, le soin de présenter ce dossier.

Monsieur Petit souligne qu'une étude pré-opérationnelle vient d'être lancée pour la mise en place d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de la CDC du Val d'Orne. Pour mémoire, cette étude "pré-opérationnelle" permet de faire un bilan en matière d'habitat et d'en déterminer les enjeux qui justifieront la mise en œuvre d'un périmètre opérationnel d'OPAH.

Par délibération, la maîtrise d'ouvrage de cette étude a été confiée au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, Pays du Bocage, puis le Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires a été retenu pour la mener.

Cependant, au vu des délais de réalisation de l'étude et de la fin de l'OPAH actuelle, le 30 janvier 2023 une brève période de latence est envisagée.

Monsieur Petit détaille les premiers éléments de l'étude à l'occasion de la réunion du 28 novembre dernier.

Il explique qu'une négociation est en cours, avec les services de l'Etat et l'ANAH pour permettre au CDHAT de continuer d'accompagner les propriétaires dans leur projet de travaux.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation comme évoqué ci-dessus,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant cette décision.

7. Postes d'adjoints techniques sur les pôles scolaires de Bazoches-au-Houlme et de Putanges-le-Lac, Rapporteur Mme Dauger - Délibération 2022-75

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, vice-présidente en charge des finances et du personnel.

Madame Dauger signale que le poste actuel sera scindé au profit de deux agents, l'un pour la pause déjeuner, l'autre pour l'entretien des locaux en fin de journée.

Sur la forme, cela implique de supprimer l'actuel poste support (14,15h/35ème) et de créer deux postes à hauteur de 10h45/35ème et l'autre pour 7h30/35ème, à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'agent en charge de la pause méridienne étant déjà missionné pour l'entretien hebdomadaire du gymnase (5h/sem), le nouveau poste ainsi mis en place intégrera l'ensemble de ses obligations horaires.

Madame Dauger signale également qu'une mesure d'avancement de grade concerne un agent, ce dernier ayant réuni les conditions d'ancienneté requises et donnant entière satisfaction. Elle suggère d'ajouter la transformation de son poste actuel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide de supprimer l'actuel poste de 14,15h35ème, au pôle scolaire de Bazoches-au-Houlme et de le remplacer par deux postes à hauteur de 10h45/35ème et 7h30/35ème, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- ✓ Décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à raison de 28h45/35ème à compter du 1^{er} janvier 2023
- ✓ Décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à raison de 28h45/35ème à compter du 1^{er} janvier 2023,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant ces décisions.

8. Tarifs des cantines et garderies, renouvellement de la convention avec le Département et le collège, cantine à 1€, Rapporteur M. Duchesne - Délibération 2022-76

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Régis Duchesne, vice-président en charge de l'éducation et de la jeunesse.

Monsieur Duchesne rappelle le contexte et la décision du Conseil départemental de modifier le prix des repas, compte tenu du contexte économique. Le prix du repas atteint ainsi 3,17€, pour un élève, au lieu de 3,05€.

Cette hausse est déjà répercutée aux parents des collégiens (1^{er}/10/2022) et doit l'être aux parents des écoliers, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour ce faire, une délibération est nécessaire et les services du Département ont présenté la convention au titre de l'année 2023, avec cette modification tarifaire.

Monsieur Duchesne soumet l'idée d'ajuster la tarification au 1^{er} janvier 2023 et de prendre à charge, pour les semaines restantes en 2022, la hausse.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide d'appliquer le nouveau tarif des repas fournis par le collège à compter du 1^{er} janvier 2023, soit 3,17€ par repas pour les élèves,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.

Monsieur Duchesne évoque ensuite la mesure « cantine à 1€ ». Ce dispositif lancé depuis le 1^{er} août 2022, est offert aux collectivités en charge de la restauration scolaire. Destiné aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€, il permet d'offrir un tarif social d'1€ maximum. L'Etat s'engage alors, pour une durée de 3 ans à verser une aide de 3€.

Au préalable, il est nécessaire de vérifier l'éligibilité de notre Communauté de communes. En l'espèce le critère est relatif à la Dotation de Solidarité Rurale, les deux tiers des communes membres devant la percevoir. Puis il est nécessaire d'adopter des tarifs adaptés en mettant en place une tarification sociale.

Le système de facturation actuel, avec un tarif unique devra être adapté et l'accueil des familles organisé en ce sens (contrôle des critères mis en place, QF CAF).

Il sera également nécessaire de prévoir les modalités d'une communication à destination des familles.

Cette mesure pourrait être appliquée au 1^{er} trimestre 2023, après étude par la commission éducation jeunesse et un vote de l'Assemblée.

9. Tarif d'entrée pour le concert de Gospel produit par l'orchestre CESAM INTERNATIONAL, Rapporteur Mme Frouel - Délibération 2022-77

Monsieur Leroux cède la parole à madame Marie-Françoise Frouel, vice-présidente en charge du sport et de la culture.

Madame Frouel informe qu'un concert de Gospel produit par l'orchestre Cesam International, est organisé le samedi 17 décembre 2022 en l'église de Putanges-Pont-Ecrepin et qu'il y a lieu de se prononcer sur le tarif d'entrée. Le comptable public nous demande cet acte pour encaisser les recettes.

A cette occasion il vous est présenté un tarif de 10€ par adulte et la gratuité pour les moins de 16 ans.

Les bénévoles participants à la route des crèches recevront une entrée gratuite.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Entérine le tarif du spectacle Gospel du 17 décembre 2022 ainsi précisé,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant cette décision.

Madame Frouel informe l'Assemblée que dans le cadre du printemps de la chanson française, organisé en partenariat avec le Département de l'Orne, un spectacle pour les enfants est prévu le 15 mars 2023 à Bazoches-au-Houlme.

10. Créance éteinte, Rapporteur Mme Dauger - Délibération 2022-78

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, vice-présidente en charge des finances et du personnel.

Madame Dauger précise aux membres qu'à la suite de l'effacement des dettes d'une locataire décidée par la commission de surendettement, les titres émis d'un montant total de 817,42€ doivent être annulés par un mandat au compte 6542.

Pour votre information, il s'agit de loyers, au titre de l'année 2021.

Comptablement, un virement de crédit sera préparé pour abonder cette ligne.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Constate cette créance éteinte pour un montant de 817,42€,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à procéder aux écritures nécessaires à l'article 6542 du Budget principal, à abonder la ligne par virement et à signer tout document concernant cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Constate cette créance éteinte pour un montant de 817,42€,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à procéder aux écritures nécessaires à l'article 6542 du Budget principal, à abonder la ligne par virement et à signer tout document concernant cette décision.

11. Projet de location des anciens locaux de la CDC, Rapporteur M. Mallard

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, vice-président en charge du développement économique.

Monsieur Mallard présente la demande formulée par l'esthéticienne installée à Putanges, madame Letorey.

Après un dégât des eaux dans son local, elle a pris contact avec les services afin de briguer un local vacant.

Aussi, dans l'hypothèse d'un accord de votre part, une proposition de location de l'ancien local de la CDC pourrait être proposée lors d'une prochaine réunion du Conseil communautaire.

Il est à noter que dans le cadre d'un projet de création d'un espace bien-être avec le gérant de l'hôtel Lion Verd, madame Letorey avait indiqué qu'elle souhaitait déménager dans les prochains mois. En effet, son local actuel est exigu et très bruyant.

Aussi, une discussion pourrait s'engager pour une occupation plus durable (bail commercial) de l'ensemble des surfaces, après une estimation réalisée par un professionnel.

Monsieur Le Menahes demande si des aménagements sont envisagés. Monsieur Mallard indique que les radiateurs électriques en place sont obsolètes et à changer.

12. Location d'une salle du Centre d'Accueil des associations sportives à monsieur Pongué, entraîneur sportif, Rapporteur Mme Frouel - Délibération 2022-79

Monsieur Leroux cède la parole à madame Marie-Françoise Frouel, vice-présidente en charge du sport et de la culture.

Madame Frouel rappelle que par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire avait accepté de louer une salle du Centre d'Accueil des associations sportives à monsieur Pongué, entraîneur sportif, au prix de 150€ par an.

Or, il indique, par courrier daté du 1er juillet 2022, avoir utilisé la salle à deux reprises, en décembre 2021 pour son activité sportive car les adhérents n'ont pas souhaité poursuivre les cours en intérieur à cause du COVID.

Considérant que le titre de recettes d'un montant de 150 € avait été émis à l'encontre de monsieur Pongué, qu'il n'a pu maintenir dans le temps son activité, abandonnée depuis, madame Frouel suggère de procéder à son annulation.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Constate l'abandon de l'activité de monsieur Pongué au centre d'accueil,
- ✓ Décide d'annuler le titre de recettes émis pour un montant de 150€, à son encontre en application de la délibération du 15 décembre 2021,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant cette décision.

13. Petites Villes de Demain, Rapporteur M. Mallard - Délibération 2022-80

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, vice-président en charge du développement économique.

Ce dernier souligne que la commune de Putanges-le-Lac est labellisée depuis 2020 et la CDC du Val d'Orne a rejoint ce dispositif à la signature de la convention d'adhésion en juillet 2021.

Dans le cadre de la poursuite de la démarche, un comité de pilotage s'est réuni le 24 novembre dernier, en présence de madame la sous-préfète.

A cette occasion, la convention cadre a été présentée et la proposition du périmètre de l'ORT validée.

L'opération de revitalisation du territoire a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de notre territoire, afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines dans une perspective d'innovation et de développement durable.

Monsieur Mallard poursuit en précisant que l'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'EPCI, la commune labellisée Petites Villes de Demain, l'Etat et ses établissements publics. Par ailleurs, le Conseil départemental a souhaité s'associer à la démarche en cosignant la convention. Cette dernière délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, favoriser la réhabilitation de l'habitat sur l'ensemble de la commune, maîtriser le foncier et faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

La durée de la convention est fixée à une période minimale de 5 ans, pourra faire l'objet d'avenants annuels en cas de besoin. Elle présente le projet intercommunal, le périmètre, les orientations

stratégiques communes, les secteurs d'intervention le cas échéant et les fiches actions principales en matière de revitalisation (24 fiches actions). Quant à la zone retenue, le document distribué permet de localiser le centre de Putanges-le-Lac.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve la démarche de transformation de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire,
- ✓ Autorise monsieur le Président à signer la convention ORT entre l'Etat, le Département de l'Orne, la Communauté de communes du Val d'Orne et la commune de Putanges-le-Lac,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document faisant référence à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

14. Questions diverses

Monsieur Leroux informe les présents de l'organisation de la cérémonie des vœux le samedi 21 janvier 2023.

Monsieur Duchesne précise qu'en cas de coupure d'électricité, les écoles seront provisoirement fermées. Une circulaire ministérielle est en cours de rédaction et il faudra procéder à sa diffusion et veiller à la bonne information des familles. Il sollicite également l'inspectrice d'académie pour des précisions complémentaires et les modalités de mise en œuvre.

Monsieur Le Menahes signale des difficultés liées à l'installation de la fibre

La séance est levée à 21h37.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Louis PITEL

Le Président,

Sébastien LEROUX